



Ville de Marcoussis

# Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

## DÉCISION N°2022-216

Approuvant la signature d'un contrat avec AFX

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les délibérations du Conseil municipal n° 2020-041 et n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a élu et délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité au soutien des pratiques artistiques professionnelles ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer un contrat avec AFX pour le concert de LAAKE accueilli sur la saison culturelle 2022-2023 ;

## DÉCIDE

### ARTICLE 1

Il est conclu un contrat avec AFX sises au 38 rue Gorjus - 69004 Lyon et la ville de Marcoussis.

### ARTICLE 2

Le présent contrat engage la ville à prendre en charge le règlement des interventions dont le montant est inscrit au budget 2022, service 3300, article 611 et 6042.

### ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et Madame le Receveur municipal.

Fait à Marcoussis, le 29/09/22

Accusé de réception en préfecture  
091-219103637-20220929-DEC2022-216-AU  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022